



Versailles, le 22 février 2017

SAVE

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Association agréée, le 05 Octobre 2012
Président : Claude DUCAROUGE
33 rue J de la Bruyère 78000 VERSAILLES
Tél.: 01 39 54 69 14
Courriel : claudeducarouge@wanadoo.fr
Site : save1.fr

Enquête Publique Règlement local de publicité de Versailles

Février 2017

Observations et remarques de l'Association Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs

L'association SAVE se félicite des dispositions qui ont été prises pour permettre des échanges préalables sur des propositions avant finalisation du texte. Ces réunions de travail rassemblant les responsables municipaux, des acteurs économiques et des associations tous concernés ont permis de clarifier les approches des acteurs locaux.

Il en est résulté un projet retenant certains de nos souhaits et tout particulièrement la volonté d'harmoniser les dispositions sur l'ensemble du territoire de la ville en alignant les recommandations sur l'ensemble des voies.

SAVE a mis en ligne sur son site deux séries de propositions l'une en janvier 2016 suivie d'une seconde en février 2016 (jointes ici en annexe)

Nous avons de plus en mars 2016 formulé une demande d'inventaire précis à jour en proposant une méthode simple pour réaliser ce travail. Un exemple sur un quartier test était joint à notre texte (voir également en annexe)

<https://www.save1.fr/dossiers-d-actualite/reglement-publicite-rlp/>

Les quelques dispositions exceptionnelles plus restrictives liées aux configurations spécifiques (places Hoche, Notre Dame, Cathédrale, Carrés St Louis et bien entendu le Trident) ont toutes leurs justifications et nous nous en félicitons.

Cependant il reste encore trois points qui mériteraient ajustements.

Sur les entrées de ville

Il y a encore dans le texte présenté en 2017 6 exceptions à l'harmonisation. On accepte sur une distance de 50 mètres des panneaux de 8m² aux portes suivantes :

Rue de l'Ecole des postes
Rue Yves le Coz
Rue du pont Colbert
Rue Porte de Buc
Av Clément Ader
Route de la Minière

Alors que dans tous les autres lieux les panneaux sont limités à 4 m². Nous demandons que cette disposition de 4 m² maximum soit confirmée pour les 6 portes. Nous avons noté que l'ABF demandait une suppression lors de la commission des sites. L'équilibre global de l'esthétique de la ville gagnerait à cette complète harmonisation.

Le diagnostic présenté n'intègre pas les effets des mobiliers urbains nombreux dans certaines voies

Les analyses de la situation ne font pas un recensement précis des emplacements (en particulier abris bus et kiosques) qui sont des supports très utilisés en ajout des panneaux spécifiquement installés pour les publicités. Le bilan de densité utilisé pour fixer une limite devrait impérativement prendre en compte tous les supports dont ceux des abris bus et des kiosques.

Notre proposition affichée sur le site Internet de SAVE et communiquée par lettre aux services municipaux, en mars 2016 proposait un dispositif simple pour réaliser sur l'ensemble de la ville un tel recensement. Il conviendrait ensuite de vérifier que la densification reste tolérable dans des limites chiffrées clairement appréhendables au regard de la pollution visuelle et même de la simple lisibilité.

Il conviendrait impérativement de fixer des règles de lecture visuelles pour éviter les densités qui nuisent à l'esthétique des rues et qui tuent les affichages entre eux, tant panneaux d'affichages qu'équipements du mobilier urbain. Ce serait de bonne gestion avant que la remise en concurrence sur les mobiliers urbains de la ville ne soit engagée.

Sur les affichages administratifs et associatifs

Les 32 localisations retenues dans l'arrêté municipal du 5 septembre 2016 pour les emplacements dédiés à l'affichage d'opinion et à la publicité associative auraient dû faire l'objet d'une consultation dans les divers Conseils de quartiers.

On aurait souhaité une carte relevant tant les panneaux officiels d'affichage de la ville que les affichages d'opinion. Cette carte aurait permis de situer la répartition spatiale, les positionnements à proximité des zones passantes et les zones délaissées. La liste publiée laisse apparaître des disparités entre quartiers.

En annexe les propositions de SAVE :

Janvier 2016 : Propositions de SAVE sur le RLP de Versailles	2 pages
Février 2016 : Consolidation et compléments de propositions	3 pages
Mars 2016 : Demande d'un inventaire précis et à jour	2 pages